



# LA PUBLICATION DU Référencement des Entreprises



d e S u i s s e R o m a n d e

## Avully

No réf. 06583/2011  
le 03 Mars 2011

Raison Sociale: _____		
Responsable: _____		
Siège: _____		
Natel: _____	Tél: _____	Fax: _____
Site Web: _____	Email: _____	
Activité: <i>Coiffure</i>		
Référencement: _____		
Validité: <i>1 an non renouvelable</i>		
Mode Signature: <i>30 jours</i>		

Taille: <i>114 de PAGE</i>
1   Prix Unitaire: <i>490</i>
Frais Technique: <i>OFFERTS</i>
Frais Port et Manutention: _____
TOTAL: <i>490</i>
Remarque: <i>Merci de votre collaboration entant qu'intervenant unique sur le dossier: SPECTA COIFFURE Cordialement du FISCHER</i>

**EDITION TARALEX SA**  
Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève  
Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61  
Régie d'annonces: BST Media  
Email: bstmedia@romandie.com

- Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande » les coordonnées référencée ci-dessus.
- L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- Vos éléments techniques devront impérativement être envoyés par mail ou par courrier sous un délai de 60 jours à compte de la date de réservation du présent document, ce délai dépassé et sans vérification de la part de l'annonceur, l'édition ne sera pas responsable de la qualité de l'encart.
- Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion dans l'édition libre dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande »
- Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité cite plus haut.
- Aucune annulation ne peut être acceptée après signature, accord par mail ou confirmation téléphonique de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire, concurrente ou officielle.
- Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

Timbre et Signature: \_\_\_\_\_

**FAX RETOUR : 022 327 10 61**



